Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 28 (1936)

Heft: 7

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

suivit la guerre jusqu'au début de la crise, on peut se demander, non sans angoisse, si notre économie nationale sera un jour en mesure de fournir de l'occupation à la grande masse des chômeurs qui actuellement ne peuvent plus trouver de travail. Il est certain que l'on arrivera à surmonter la crise économique. L'amélioration de la situation se poursuit dans la plupart des pays. Mais il reste à savoir si l'on parviendra à l'avenir à égaliser l'accélération entre l'expansion de la production et le progrès technique. Si l'on ne parvient pas à rétablir l'équilibre même du marché du travail par l'expansion économique, il n'y aura plus qu'à avoir recours à d'autres moyens, avant tout à celui de la réduction de la durée du travail.

Actualités.

La crise de la politique fédérale a atteint un nouveau point culminant. Le Conseil fédéral fait actuellement l'objet de vives critiques émanant de toutes parts. On lui reproche son manque de suite dans la direction du gouvernement, son incapacité de trouver une solution, son inactivité, son échec complet. Un fait qui en dit long, c'est que ces critiques ne partent pas uniquement des journaux de l'opposition, mais nous les trouvons presque plus encore dans la presse des partis gouvernementaux. Cela prouve que la vague de méfiance qui submerge depuis longtemps déjà le peuple, s'étend à tel point qu'elle entraîne désormais avec elle les milieux restés fidèles au système gouvernemental.

La critique est dirigée surtout contre le chef du Département fédéral de l'économie publique, monsieur le conseiller fédéral Obrecht, qui, dans la question des pleins pouvoirs économiques, dans la discussion sur le contrôle des prix, en général au cours de ses fonctions jusqu'ici, agit — soyons polis — comme il n'aurait pas dû le faire. Dans tout autre pays démocrate, un homme qui serait pareillement désavoué par le Parlement et servirait ainsi de cible à une critique publique parfaitement justifiée, ne pourrait rester plus longtemps au gouvernement. Le fait qu'il en est autrement chez nous n'est vraiment pas pour renforcer la démocratie suisse.

*

Entre temps la **crise économique** gagne de plus en plus, comme une maladie sournoise, notre structure économique. A poursuivre cette œuvre de tâtonnements, de pis-aller, on entraîne notre pays à des conséquences des plus graves. Tout laisse conclure qu'on a l'intention d'en arriver à créer une effervescence telle qu'elle aboutira à un bouleversement économique, social et poli-

tique tel que ceux qui sont responsables du marasme actuel ne peuvent pas le concevoir.

Si la politique fédérale est arrivée à une impasse dont elle ne peut plus sortir, c'est parce que ceux qui sont à la tête de l'économie et de l'Etat n'ont pas encore saisi les causes véritables des difficultés de l'heure et ne peuvent de ce fait, trouver le moyen de s'en sortir. On attribue encore la crise uniquement à l'augmentation des exportations (ce qui était encore le cas il y a deux ou trois ans), et l'on ne veut pas convenir qu'actuellement la crise de notre économie est si vaste, que même une amélioration des exportations ne saurait la surmonter. C'est pourquoi les propositions de venir en aide qui ont été faites ces derniers temps, ne seraient d'aucun secours. Nous faisons allusion avant tout aux projets présentés par l'Union des arts et métiers et par M. Duttweiler.

*

Une transformation des exportations parviendrait-elle à améliorer la situation? L'Union des arts et métiers, ou pour mieux dire la résolution adoptée par l'assemblée des délégués, laquelle est rédigée d'une manière passablement brève et fut de ce fait critiquée même dans ces milieux, est du moins basée sur la conception très judicieuse que l'on ne saurait poursuivre plus longtemps la déflation en Suisse. Elle se borne néanmoins à déclarer qu'une nouvelle baisse des prix n'est pas le moyen propre à sortir de la crise, et à proposer: « qu'il convient de prévoir, par une répartition générale, une modeste contribution de l'économie indigène et des importations » dont le rendement serait utilisé au développement des exportations et de l'hôtellerie.

Peut-on croire sérieusement que les difficultés auxquelles toute notre économie nationale se trouve en butte pourraient être éliminées en partie par une aide de grande envergure accordée à l'économie extérieure? Cela suffira-t-il à détruire l'effet néfaste de la déflation sur le marché indigène? Cela permettra-t-il de surmonter la crise du bâtiment et des transports? Le marché du capital sera-t-il de ce fait soulagé, la crise bancaire éliminée, le taux de l'intérêt réduit? Cela contribuera-t-il à la solution du problème des dettes? Non, nous ne saurions répondre affirmativement à aucune de ces questions. Par contre, il faudrait s'attendre à ce que la consommation se voit chargée par un montant qui, selon le président de l'Union des arts et métiers, atteindrait de 200 à 250 millions de francs.

*

Les **propositions** présentées par M. Duttweiler visent au même but: Aide de grande envergure en faveur de l'industrie des expor-

tations aux frais des consommateurs. Les subventions à l'exportation seraient accordées de telle sorte que seul celui qui exporterait, obtiendrait le droit d'importer; il aurait ensuite le loisir de vendre avec profit ce permis d'importation ou licence, ce qui lui permettrait d'exporter à meilleur marché. Pour accorder divers avantages à certaines industries, on prévoirait une graduation, c'est-à-dire que la délivrance des licences d'importation devrait se faire de manières diverses.

Il est peu probable que de telles propositions puissent être mises en pratique, du fait qu'elles sont en contradiction avec les contrats de commerce en vigueur. Ce qui importe du point de vue économique, c'est que, tel le projet de l'Union des arts et métiers, ces propositions ne conféreraient des avantages qu'aux exportateurs, tandis que toutes les autres difficultés subsisteraient. L'effet défavorable qu'aurait ce système préconisé sur le niveau des prix serait probablement plus dangereux encore, car ce système engage tout simplement les entreprises de la haute finance à former des organisations monopolisatrices qui auraient alors les consommateurs à leur merci.

A notre avis les projets de l'Union des arts et métiers et de M. Duttweiler arrivent trop tard pour contribuer sensiblement à surmonter la crise en Suisse. Il y a deux ans, ces mesures préconisées auraient pu être le moyen de sortir de l'impasse, mais à ce moment-là déjà seulement avec le concours d'une *politique antidéflationniste* pleinement consciente. Or, les mêmes milieux qui aujourd'hui présentent ces propositions, ne voulurent rien savoir lorsque nous soumîmes des projets semblables par l'initiative de crise. Actuellement de telles mesures seraient plus qu'insuffisantes. Elles auraient du reste pour effet une augmentation des prix comme en aurait la dévaluation du franc suisse, que l'on prétend vouloir endiguer par ce moyen. Le principal désavantage de la dévaluation, à savoir les charges imposées aux consommateurs, ne manquerait pas de se manifester, bien que dans une mesure assez faible. Par contre les avantages que l'on pourrait escompter d'une réduction du cours du franc, à savoir le rétablissement du calme sur le marché du capital, ne se réaliseraient pas.

Reconnaissons toutefois que ces propositions prouvent du moins qu'on a bien l'impression qu'il convient d'agir sans retard, même s'il s'agit de mesures insuffisantes, car leur application ne permettrait de venir en aide qu'à une partie seulement de l'économie. La plupart de ceux qui critiquent ces projets n'ont pas le droit de s'y opposer, car ils n'ont pour leur part, aucun contre-projet à soumettre.

*

La discussion au sujet du franc suisse se poursuit. Ce fait s'explique par les circonstances actuelles et aucune loi pénale, aucune censure d'ignorants en matière d'économie politique ne sauraient s'y opposer. Parmi les théoriciens et praticiens de l'économie qui s'occupent sérieusement de la question monétaire, il en est actuellement encore quelques-uns qui envisagent la possibilité d'éviter la dévaluation à la Suisse. La plupart, il est vrai, observent le silence le plus complet à ce sujet et ne se hasardent à exprimer leur opinion qu'en cercles privés. Cela s'explique, car quiconque se permet d'exprimer son opinion publiquement, est vivement pris à partie par la presse unanime. Il est du plus mauvais goût de combattre la dévaluation, surtout lorsque à l'exemple de nombreuses personnes, elles ne savent que répondre à la question de savoir *comment, en regard des circonstances économiques politiques actuelles, on pourrait empêcher la baisse du cours de notre monnaie.* A notre avis, l'attitude purement négative adoptée par d'aucuns, qui ne sont même pas en mesure d'indiquer un moyen, et savent tout au plus déclarer qu'il est dangereux de prolonger la déflation, est un défi jeté au peuple. Car elle aura pour effet unique de provoquer une réaction tout à fait contraire parmi le public suisse si le cours du franc doit être réduit, et cet état de choses ne manquera pas de créer de graves difficultés. Si le Conseil fédéral avait l'intention de punir quelqu'un, il conviendrait d'infliger une peine avant tout à ceux qui créent une pareille panique parmi le peuple.

Il est certain que cette propagande défaitiste place le Conseil fédéral dans une situation pénible. Il est obligé de faire des déclarations qui, étant donné leur fréquence, finissent par rester sans effet. Il est en outre contraint de suivre une politique opposée à sa propre conviction, mais qu'il doit appliquer parce que vis-à-vis de l'opinion publique il n'ose pas prendre sur lui de faire autre chose. Pour tous ceux qui connaissent les personnes et les circonstances, il est clair que cette politique n'est pas celle qu'il faut pour ranimer l'économie, elle est par contre la *politique résignée de la déflation.* Le Conseil fédéral se voit contraint de résister jusqu'au moment où la baisse du franc s'imposera d'elle-même parce que d'ici là, le marasme sera tel que tous les moyens seront alors inopérants.

Nous basant sur ces considérations, nous sommes persuadés que dans les circonstances actuelles, toutes propagande et manifestations contre la dévaluation ne servent qu'à prolonger la période déflationniste et le déclin économique.

*

La politique des transports fédéraux est, elle aussi, dans une impasse. Il est vrai que ces derniers temps, monsieur Pilet-Golaz prononce de nombreux discours qui déçoivent même la presse de son propre parti. Il s'en va répétant sans cesse que les chemins de fer doivent être assainis; or, il n'a pas encore dit comment procéder à cet assainissement, probablement ne le sait-il pas lui-même.

Un fait certain, c'est que la crise actuelle des Chemins de fer fédéraux comme celle des chemins de fer privés, laquelle n'est pas moins grave, ne pourra pas être surmontée par la déflation pratiquée jusqu'ici. A part la concurrence des automobiles et les charges imposées aux chemins de fer fédéraux pendant la guerre sans rétribution suffisante, la crise économique et la politique déflationniste sont les principales causes de la crise des transports. Le chef du Département des chemins de fer et le Conseil fédéral ne veulent toujours pas se rendre à l'évidence, s'entêtant à croire que l'on pourra venir en aide à nos chemins de fer fédéraux en réduisant les salaires du personnel. A cet effet on envisage tout d'abord de retirer au Parlement et au peuple le droit de se prononcer dans la question de la fixation des salaires des cheminots. Or, il est aisé de constater aujourd'hui déjà que les économies réalisées grâce à la seconde baisse de salaires imposée au personnel fédéral sont dépassées dans une large mesure par la diminution des revenus conséquente à la réduction du revenu national. L'Union fédérative vient d'adresser une requête au Conseil fédéral, dans laquelle elle prouve que les chemins de fer fédéraux sont acculés à une situation de plus en plus critique à la suite de la baisse des salaires et de la politique déflationniste.

Mais les autorités ont échoué si piteusement jusqu'ici dans la question des transports, que l'on a peine à se représenter qu'il se produira un revirement d'ici peu aussi longtemps que ces autorités subsisteront. Dans ce domaine également la crise dégénère en crise de confiance et de politique que l'on ne pourra surmonter qu'en modifiant totalement le cours du franc.

Chronique de la politique sociale fédérale.

1874 Lors de la revision totale de la *Constitution fédérale*, l'art. 34 est introduit, article qui, en même temps que l'élaboration d'une loi fédérale sur le travail dans les fabriques, représente le début de la législation sociale de la Confédération.

1877 La loi fédérale sur le travail dans les fabriques *(loi sur les fabriques)* interdit le travail en fabrique aux enfants au-dessous de 14 ans et met en vigueur la journée de travail normale de 11 heures.